

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL  
DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
DE L'ASSOCIATION TUNISIENNE DES FEMMES DEMOCRATES**

**Exercice 2024**

**Juillet 2025**

Tunis, le 31 Juillet 2025

**A L'ATTENTION DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION TUNISIENNE DES  
FEMMES DEMOCRATES**

**OBJET :** Rapports Général et spécial du commissariat aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

**Madame,**

En exécution de la mission du commissariat aux comptes de votre honorable association, nous soumettons à votre attention, ci-joints, nos rapports général et spécial au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour de plus amples informations, veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération.

**P/SOGEKO**

**Wisseم OUERHANI**  
**Commissaire aux comptes**



## **SOMMAIRE**

	<b><u>Pages</u></b>
<b>RAPPORT GENERAL</b>	<b>4</b>
<b>RAPPRT SPECIAL</b>	<b>9</b>
<b>ETATS FINANCIERS</b>	<b>12</b>

**RAPPORT GENERAL  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS  
AU 31 DECEMBRE 2024**

Tunis, le 31 Juillet 2025

**MESDAMES LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION TUNISIENNE DES FEMMES  
DEMOCRATES « ATFD »**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

**I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :**

**1. Opinion :**

A notre avis les états financiers de l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates « ATFD », arrêtés au 31 décembre 2024, sont réguliers et sincères, dans tous leurs aspects significatifs et donnent une image fidèle de la situation financière de l'association, ainsi que du résultat de ses opérations et de sa variation de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers*** » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3. Autres points :**

**Sans mettre en cause notre opinion**, nous attirons l'attention des membres sur les facteurs de risques suivants qui menacent la continuité des activités de l'association :

- 1-** L'environnement politique qui favorise la limitation des financements et des aides de natures étrangères au profit des associations;
- 2-** Le très faible financement et aides de sources nationales qui présentent moins de 5% du total des financements et des aides reçus par l'ATFD au cours de l'exercice 2024,

A moins que l'association prenne des actions qui visent à renforcer les fonds propres et les dotations de sources nationales permettant d'assurer un financement permanent des charges structurelles, la continuité des activités de l'association pourrait être compromise.

### **4. Responsabilités du comité directeur dans l'élaboration et la présentation des états financiers :**

Le comité directeur est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du système de contrôle interne qu'il considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant les questions relatives à la continuité d'activité et d'appliquer le principe de continuité d'exploitation, sauf si le comité directeur a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité, ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité directeur de surveiller le processus d'informations financières de l'association.

### **5. Responsabilités du commissaire aux comptes :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicable en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le comité directeur, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité directeur du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son activité ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par le décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant sur l'organisation des associations.

**Efficacité de contrôle interne :**

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et efficience incombe au comité directeur.

Les faiblesses et les insuffisances qui pourraient être relevées au cours de notre audit, feront l'objet d'une lettre de direction qui sera remise à la direction de l'association.

Tunis, le 31 Juillet 2025

**P/SOGEKO**  
**Wissem OUERHANI**  
**Commissaire aux comptes**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS  
AU 31 DECEMBRE 2024**

Tunis, le 31 Juillet 2025

**MESDAMES LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION TUNISIENNE DES FEMMES  
DEMOCRATES « ATFD »**

**RAPPORT SPECIAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU TITRE  
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**

*Mesdames,*

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre honorable association, nous soumettons à votre attention notre rapport spécial sur les conventions et opérations qui entrent dans la cadre de l'application des dispositions de l'article 18 du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant **sur l'organisation des associations**.

Nous vous rappelons ainsi, qu'il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES :**

Nous n'avons pas été avisés par le comité directeur, de l'existence des conventions ou opérations nouvellement réalisées entre l'association et l'un de ses membres ou entre l'association et l'un de ses salariés.

De plus, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence des conventions ou opérations qui entrent dans la cadre d'application de l'article 18 du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant **sur l'organisation des associations**.

**B- OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS  
ANTERIEURES :**

Nous n'avons pas été avisés par le comité directeur, de l'existence d'opérations relatives à des conventions antérieures entre l'association et l'un de ses membres ou entre l'association et l'un de ses salariés.

De plus, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence de telles opérations qui entrent dans la cadre d'application de l'article 18 du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant sur l'organisation des associations.

Tunis, le 31 Juillet 2025

**P/SOGEKO**  
**Wissem OUERHANI**  
**Commissaire aux comptes**



**ETATS FINANCIERS  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS  
AU 31 DECEMBRE 2024**

## ASSOCIATION TUNISIENNE DES FEMMES DEMOCRATES

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE  
PERIODE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024  
(chiffres exprimés en dinars Tunisien)

Actifs	Notes	31/12/2024	31/12/2023
AC 1 - Liquidités et équivalents aux liquidités	5	320 206,225	648 556,742
AC 2 - Placements et autres actifs financiers		0,000	0,000
AC 3 - Autres actifs courants	6	1 300,000	5 962,424
AC 4 - Créances et comptes rattachés		0,000	0,000
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		0,000	0,000
AC 6 - Autres actifs non courants		0,000	0,000
AC 7 - Immobilisations financières	7	0,000	0,000
AC 8 - Immobilisations corporelles	8	236 454,220	172 641,077
AC 9 - Immobilisations incorporelles	8	0,000	1 884,480
<b>Total des Actifs</b>		<b>557 960,445</b>	<b>829 044,723</b>
<b>Passifs et Actifs nets</b>			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		0,000	0,000
PA 2 - Autres passifs courants	9	79 831,763	45 908,651
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	10	57 638,829	8 461,478
PA 4 - Provisions		0,000	0,000
PA 5 - Apports reportés		0,000	0,000
PA 6 - Autres passifs non courants		0,000	0,000
PA 7 - Emprunts		0,000	0,000
<b>Total des Passifs</b>		<b>137 470,592</b>	<b>54 370,129</b>
AN 1 - Dotations	11	193 201,695	193 201,695
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		0,000	0,000
AN 3 - Subventions d'investissement		0,000	0,000
AN 4 - Autres actifs nets		0,000	0,000
AN 5 - Réserves		0,000	0,000
AN 6 - Excédents reportés	11	581 472,899	187 167,628
AN 7 - Excédents / Déficit de l'exercice	11	(354 184,741)	394 305,271
<b>Total des Actifs nets</b>		<b>420 489,853</b>	<b>774 674,594</b>
<b>Total des Passifs et Actifs nets</b>		<b>557 960,445</b>	<b>829 044,723</b>

## ASSOCIATION TUNISIENNE DES FEMMES DEMOCRATES

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES  
PÉRIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024  
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

Produits	Notes	31/12/2024	31/12/2023
PR 1 - Cotisation des adhérents	<b>12</b>	4 564,010	2 600,000
PR 2 - Revenus des activités et manifestations		0,000	0,000
PR 3 - Subventions de fonctionnement		41 769,212	39 780,202
PR 4 - Apports non monétaires		0,000	0,000
PR 5 - Autres Apports	<b>13</b>	1 093 597,542	1 553 865,758
PR 6 - Produits des placements		0,000	0,000
PR 7 - Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		0,000	0,000
PR 8 - Autres gains		125,900	15 038,434
<b>Total des produits</b>		<b>1 140 056,664</b>	<b>1 611 284,394</b>
<b>Charges</b>			
CH 1 - Achats consommés de fournitures et approvisionnements	<b>14</b>	89 154,875	61 570,181
CH 2 - Charges de personnel	<b>15</b>	399 172,395	327 745,048
CH 3 - Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>8</b>	41 533,165	44 399,395
CH 4 - Autres charges courantes	<b>16</b>	950 798,372	782 182,926
CH 5 - Charges financières nettes		0,000	0,000
CH 6 - Autres pertes		13 582,598	1 081,573
<b>Total des charges</b>		<b>1 494 241,405</b>	<b>1 216 979,123</b>
<b>Excédents / Déficit des produits sur les charges de l'exercice</b>		<b>(354 184,741)</b>	<b>394 305,271</b>

## ASSOCIATION TUNISIENNE DES FEMMES DEMOCRATES

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
PÉRIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024  
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

Flux de trésorerie liés aux activités courantes	Notes	31/12/2024	31/12/2023
F1 - Encaissement des cotisations des adhérents		4 564,010	2 600,000
F2 - Encaissement des revenus des activités et manifestations		0,000	0,000
F3 - Encaissement des subventions de Fonctionnement		0,000	0,000
F4 - Encaissement d'autres revenus et apports		1 093 723,442	1 608 684,394
F5 - Décaissement des sommes versées aux Fournisseurs		(33 489,544)	(79 177,233)
F6 - Décaissement des rémunérations versées au personnel		(308 826,697)	(287 093,115)
F7 - Autres Décaissement des activités courantes		(980 859,900)	(803 705,220)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>		<b>(224 888,689)</b>	<b>441 308,826</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
F8 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(103 461,828)	(34 886,257)
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		0,000	0,000
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations Financières		0,000	0,000
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations Financières		0,000	0,000
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(103 461,828)</b>	<b>(34 886,257)</b>
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			
F12 - Encaissement des dotations		0,000	0,000
F13 - Encaissement des subventions d'investissement		0,000	0,000
F14 - Encaissement des apports affectés à des immobilisations		0,000	0,000
F15 - Encaissement provenant des emprunts		0,000	0,000
F16 - Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		0,000	0,000
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de Financement</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(328 350,517)</b>	<b>406 422,569</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>648 556,742</b>	<b>242 134,173</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>320 206,225</b>	<b>648 556,742</b>



الجمعية التونسية للنساء الديمقراطيات

Association Tunisienne  
des Femmes Démocrates

### ASSOCIATION TUNISIENNE DES FEMMES DEMOCRATES

#### NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PÉRIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

### NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association Tunisienne des Femmes Démocrates « ATFD » a été fondée en 1989. Ses principaux objectifs sont : l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes, la défense des droits acquis et l'évolution des législations tunisiennes en vue d'une égalité effective entre les deux sexes, la transformation des mentalités patriarcales, la prise en charge par les femmes de leurs problèmes et la lutte solidaire en vue de solutions non discriminatoires, la participation des femmes à la vie civile et politique, la reconnaissance sans restriction de leur pleine citoyenneté.

### NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'association sont préparés conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises, et en application des concepts comptables fondamentaux tels que définis par le décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du cadre conceptuel comptable, ainsi que les dispositions de la norme n°45 relative aux associations, Partis politiques et autres organismes sans but lucratif adoptée par le conseil national de la comptabilité le 26 Décembre 2017.

### NOTE 3 : LES PRINCIPALES REGLES DE MESURE ET DE PRISE EN COMPTE

- 1- Les états financiers sont établis sur la base de l'hypothèse de la comptabilité d'engagement, ils comprennent :
  - L'état de la situation financière ;
  - L'état des produits et des charges ;
  - L'état de flux de trésorerie ;
  - Les notes aux états financiers.
- 2- La date de l'arrêté des états financiers des associations correspond à la fin de l'année civile qui se termine le 31 décembre de chaque année.

**3-** Les ressources de l'association se composent principalement des :

- Dotations ;
- Revenus des activités et des manifestations ;
- Subventions de fonctionnements et d'investissements ;
- Apports affectés à des immobilisations ;
- Apports affectés à des charges reportées ;

- Apports non affectés.
- 4-** Les apports doivent être évalués à la juste valeur des éléments apportés, et à défaut, à leur valeur de réalisation.
- 5-** Les apports et les subventions grevés d'une condition suspensive ne sont comptabilisés qu'à la date où l'association s'est conformée à ces conditions. Les apports et les subventions grevés d'une condition résolutoire ne sont comptabilisés que lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront réellement perçus par l'association et qu'elle pourra se conformer à ces conditions.
- 6-** Les apports sous forme de cotisations sont constatés à titre de revenus de l'exercice auxquels ils se rattachent et ce conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus, et vu le caractère incertain de la réception des cotisations encourues, elles ne sont constatées en produit qu'à l'exercice de leurs encaissements.
- 7-** Les apports sous forme de dotations n'étant pas liés à aucune charge sont par conséquent constatés à titre d'augmentation des actifs nets.
- 8-** Les apports affectés à des biens amortissables sont constatés en actifs nets et sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces apports sont rapportés proportionnellement à ces charges d'amortissement.
- 9-** Les apports affectés à des biens non amortissables qui nécessitent, le cas échéant, l'accomplissement de certaines obligations, sont constatés en actifs nets et sont à rapporter aux résultats du ou des exercices qui supportent le coût d'exécution de ces obligations.
- 10-** Les apports affectés à des charges reportées sont constatés au passif à titre d'apports reportés puis transférés en résultat au moment de la constatation des charges correspondantes.
- 11-** Les apports non affectés sont constatés en résultat au cours de l'exercice où ils sont reçus.
- 12-** Les apports sous forme de subventions ou d'aides publiques, quelles que soient leurs natures ou leurs objets, sont traités conformément aux dispositions de la NCT 12 " Subventions publiques".

#### **NOTE 4 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

##### **1- Les mises à disposition de l'exercice 2024 :**

L'association a bénéficié au cours de l'exercice 2022 d'une mise à disposition d'un local sis à Tunis, d'une superficie de 172 m<sup>2</sup>, suite à une décision du Ministère des affaires sociales signé en date du 07/02/2019. Cette mise à disposition a été

évaluée et comptabilisée au 31/12/2024 conformément aux dispositions de la norme comptable 45 du système comptable des entreprises, relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs. La juste valeur de cette mise à disposition a été estimée à **41 769 DT**, qui correspond à la valeur locative de la période de mise à disposition au cours de l'exercice 2024.

#### **NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS AUX LIQUIDITES**

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les fonds disponibles en espèces et les dépôts à vue. Les découverts bancaires sont classés aux passifs de la situation financière sous la rubrique des concours bancaires et autres passifs financiers.

L'évolution de la liquidité et équivalents de liquidités entre les exercices 2023 et 2024 se présentent comme suit :

Intitulé	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023	Variation	
			En Montant	En %
CAISSE ATFD	28,676	1 191,297	(1 162,621)	-98%
CAISSE FFMED	532,146	1 914,348	(1 382,202)	-72%
CAISSE OXFAM ALLEMAGNE	1,230	1,230	0,000	0%
CAISSE UNFPA	73,101	285,340	(212,239)	-74%
CAISSE TRIBUNAL FICTIF	0,550	0,000	0,550	NA
CAISSE FONDATION DE FRANCE	622,400	0,000	622,400	NA
CAISSE AMBASSADE PAYS BAS	642,045	0,000	642,045	NA
<b>Total des fonds disponibles</b>	<b>1 900,148</b>	<b>3 392,215</b>	<b>(1 492,067)</b>	<b>NA</b>
Banque de Tunisie 517222 Fonds Propres	2 888,069	960,503	1 927,566	201%
Banque de Tunisie 500078 UNFPA	22 665,858	26 140,370	(3 474,512)	-13%
Banque de Tunisie 500244 OXFAM ALL	0,000	0,000	0,000	NA
Banque de Tunisie OXFAM NOVIB	0,000	112,243	(112,243)	-100%
Banque de Tunisie 500162 AWDF	0,000	28 222,833	(28 222,833)	-100%
Banque de Tunisie 500238 TRUST	0,000	136,064	(136,064)	-100%
Banque de Tunisie 500298 KVINA KTK	0,000	3 261,592	(3 261,592)	-100%
Banque de Tunisie FFMED	0,000	0,000	0,000	NA
Banque UIB OXFAM CD	58 619,286	20 497,756	38 121,530	186%
Banque UIB ROSE	55 869,779	48 622,403	7 247,376	15%
Banque UIB ATFD	17 354,861	15 909,400	1 445,461	9%
Banque UIB OXFAM ALL	26 752,637	125 163,500	(98 410,863)	-79%
Banque UIB FFMED	(1,918)	24 085,185	(24 087,103)	-100%
Banque UIB PAYS BAS	15 314,705	277 088,378	(261 773,673)	-94%
Banque UIB FONDATION DE FRANCE	21 592,051	74 964,300	(53 372,249)	-71%
Banque UIB 00093007486 HARAKA/NOVACT	97 230,749	0,000	97 230,749	NA
Virements internes non soldés	20,000	0,000	20,000	NA
<b>Total des dépôts à vu</b>	<b>318 306,077</b>	<b>645 164,527</b>	<b>(326 858,450)</b>	<b>-51%</b>
<b>Total de la liquidité et équivalents de liquidités</b>	<b>320 206,225</b>	<b>648 556,742</b>	<b>(328 350,517)</b>	<b>-51%</b>

**NOTE 6 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

Les autres actifs courants sont présentés au niveau de la situation financière de l'ATFD nets des provisions. La situation des autres actifs courants arrêtée au 31/12/2024 se présente comme suit :

Intitulé	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023	Variation	
			En Montant	En %
Avances sur primes accordées aux personnels	1 300,000	4 000,000	(2 700,000)	-67,50%
Charges constatées d'avances	0,000	1 962,424	(1 962,424)	-100,00%
<b>Total brut des autres actifs courants</b>	<b>1 300,000</b>	<b>5 962,424</b>	<b>(4 662,424)</b>	<b>-78%</b>

**NOTE 7 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières, arrêtés au 31/12/2024, se présentent comme suit :

Intitulé	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023	Variation	
			En Montant	En %
Dépôts et Cautionnements versées	0,000	0,000	0,000	NA
Prêts accordés aux personnels	0,000	0,000	0,000	NA
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>NA</b>



**NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont présentées pour leurs valeurs nettes des amortissements cumulés au 31/12/2024. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles et des amortissements se présente comme suit :

Désignations	Valeurs brutes au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes au 31/12/2024	Amortissements cumulés au 31/12/2023	Dotations de l'exercice	Amortissements cumulés au 31/12/2024	Valeurs comptables nettes au 31/12/2024
Logiciel	33 890,398	0,000	0,000	33 890,398	32 005,918	1 884,480	33 890,398	0,000
Autres immobilisations incorporelles	12 589,700	0,000	0,000	12 589,700	12 589,700	0,000	12 589,700	0,000
Construction	237 296,000	0,000	0,000	237 296,000	130 387,220	11 864,800	142 252,020	95 043,980
Installations générales, Agencements et aménagements	130 789,670	52 618,034	0,000	183 407,704	102 738,874	10 979,062	113 717,936	69 689,768
Equipement de bureau	39 145,040	37 193,994	0,000	76 339,033	37 556,364	758,754	38 315,119	38 023,914
Matériel informatique	87 982,692	13 649,800	0,000	101 632,492	51 889,866	16 046,069	67 935,935	33 696,557
<b>Total</b>	<b>541 693,500</b>	<b>103 461,828</b>	<b>0,000</b>	<b>645 155,327</b>	<b>367 167,943</b>	<b>41 533,165</b>	<b>408 701,108</b>	<b>236 454,219</b>

**Les immobilisations corporelles de l'ATFD ont fait l'objet d'un inventaire physique au titre de l'exercice 2024. Les résultats d'inventaire ont été rapprochés avec la comptabilité au 31/12/2024.**

**Les nouvelles immobilisations acquises au cours de l'exercice 2024 ont été codifiées.**

**NOTE 9 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Les autres passifs courants comprennent les comptes de tiers crébiteurs autres que ceux relatifs aux fournisseurs ainsi que les comptes de régularisations passifs. Ils se présentent comme suit, au 31/12/2024 :

Intitulé	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023	Variation	
			En Montant	En %
Personnels, rémunérations dus	1 054,925	0,000	(1 054,925)	NA
Congés à payer	34 894,486	1 348,818	(33 545,668)	-2487,04%
Etats impôts et taxes	17 097,571	17 398,402	300,831	1,73%
La Caisse nationale de sécurité sociale	20 284,781	20 661,431	376,650	1,82%
Compte de régularisation passifs "Charges à payer"	6 500,000	6 500,000	0,000	0,00%
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>79 831,763</b>	<b>45 908,651</b>	<b>(33 923,112)</b>	<b>-74%</b>

**NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde créiteur de **57 639 DT** au 31/12/2024 par rapport à un solde créiteur de **8 461 DT** au 31/12/2023.

**NOTE 11 : ETAT DE VARIATION DES ACTIFS NETS**

Le tableau de variation des actifs nets, arrêté au 31/12/2024, se présentent comme suit :

Eléments	Dotation	Apports affectés à des immobilisations	Subventions d'investissement	Modifications comptables	Réserves	Excédents ou Déficits reportés	Excédents ou Déficits de l'exercice	Total Général
<b>Soldes au 31/12/2023</b>	<b>193 201,695</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>15 031,476</b>	<b>0,000</b>	<b>172 136,152</b>	<b>394 305,271</b>	<b>774 674,594</b>
Apports reçus à titre de dotations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Apports reçus affectés à des immobilisations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Subventions d'investissement reçus	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résorption des apports affectés à des immobilisations	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résorptions des subventions d'investissement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Modifications comptables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Affectation de l'excédent ou du déficit de l'exercice précédent	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	394 305,271	(394 305,271)	0,000
Excédent ou déficit de l'exercice	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	(354 184,741)	(354 184,741)
<b>Soldes au 31/12/2024</b>	<b>193 201,695</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>15 031,476</b>	<b>0,000</b>	<b>566 441,423</b>	<b>(354 184,741)</b>	<b>420 489,853</b>

## NOTE 12 : COTISATIONS DES ADHERENTS

Les cotisations reçues des adhérents de l'association au titre de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Eléments	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023	Variation	
			En Montant	En %
Cotisations des adhérents	4 564,010	2 600,000	1 964,010	75,54%
<b>Total des cotisations des adhérents</b>	<b>4 564,010</b>	<b>2 600,000</b>	<b>1 964,010</b>	<b>75,54%</b>

## NOTE 13 : AUTRES APPORTS

Les apports reçus au cours de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Eléments	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023	Variation	
			En Montant	En %
Apports de sources nationales	55 152,000	34 991,510	20 160,490	57,62%
Apports de sources étrangères	1 038 445,542	1 518 874,248	(480 428,706)	-31,63%
<b>Total des autres apports</b>	<b>1 093 597,542</b>	<b>1 553 865,758</b>	<b>(460 268,216)</b>	<b>-29,62%</b>

Les apports de sources étrangères reçus au cours de l'exercice 2024, se détaillent comme suit :

Bailleurs de fonds	Apports de source étrangères 2024
Front Line Defenders	18 180,813
Nations unies	22 644,230
Hoella stiching	13 210,400
OXFAM NOVIB	78 403,560
Oxfam Allemagne	361 297,930
UNFPA	64 122,770
Henrich Boll Stiftung (HBS)	6 883,132
Novib Tunisie	24 339,468
Novact	107 671,290
The Doria Feminist Fund	78 917,800
Fonds pour les Femmes en Méditerranée	42 785,709
PAYS BAS	219 988,440
<b>Total</b>	<b>1 038 445,542</b>

## NOTE 14 : ACHATS CONSOMMES DE FOURNITURES ET APPROVISIONNEMENTS

Les consommations de biens et services au cours de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Intitulé	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023	Variation	
			En Montant	En %
Achats des études et de prestations de service	0,000	25 825,719	(25 825,719)	-100,00%
Achat de matières et de fournitures consommables	82 666,895	24 300,361	58 366,534	240,19%
Consommation de carburant	0,000	420,000	(420,000)	-100,00%
Consommation Eau/Electricité	6 487,980	11 024,101	(4 536,121)	-41,15%
<b>Total des achats consommés de fournitures et approvisionnements</b>	<b>89 154,875</b>	<b>61 570,181</b>	<b>27 584,694</b>	<b>44,80%</b>

**NOTE 15 : CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnels de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Intitulé	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023	Variation	
			En Montant	En %
Salaires brutes	312 581,622	284 333,115	28 248,507	9,94%
Charges sur congés à payer	33 545,668	(4 836,175)	38 381,843	-793,64%
Cotisations sociales patronales	53 045,105	48 248,108	4 796,997	9,94%
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>399 172,395</b>	<b>327 745,048</b>	<b>71 427,347</b>	<b>21,79%</b>

**NOTE 16 : AUTRES CHARGES COURANTES**

Les autres charges courantes, au titre de l'exercice 2024, se présentent comme suit :

Intitulé	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023	Variation	
			En Montant	En %
Vacances	358 247,933	253 182,147	105 065,786	41,50%
Valeurs locatives des mises à dispositions	41 769,212	39 780,202	1 989,010	5,00%
Locations	51 823,298	81 196,147	(29 372,849)	-36,18%
Entretiens et réparations	0,000	7 425,740	(7 425,740)	-100,00%
Primes d'assurance	1 291,012	926,493	364,519	39,34%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	101 970,792	55 069,968	46 900,824	85,17%
Publicité, Publication et relations publics	0,000	62 698,168	(62 698,168)	-100,00%
Transports	25 172,680	4 735,900	20 436,780	431,53%
Déplacements, missions et réceptions	84 982,238	225 649,985	(140 667,747)	-62,34%
Frais postaux et de télécommunications	26 737,763	26 319,936	417,827	1,59%
Services bancaires et assimilés	7 945,706	10 845,209	(2 899,503)	-26,74%
Etats, Impôts et taxes	3 186,808	2 999,136	187,672	6,26%
Autres services extérieurs	247 670,930	11 353,895	236 317,035	2081,37%
<b>Total des autres charges courantes</b>	<b>950 798,372</b>	<b>782 182,926</b>	<b>168 615,446</b>	<b>21,56%</b>